

Délibération 2022 - 004

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Délibération du Conseil d'administration du 28 mars 2022

Affichée au siège de la Régie le

Le Conseil d'administration,

2121-31,

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20220328-DCA2022008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2022 Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu les délibérations 2020-033 du 8 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021, 2021-043 du 13 décembre 2021 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2021 et 2021-046 du 13 décembre 2021 approuvant la décision modificative du budget de l'exercice 2021,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2021 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Île de France et de Paris, approuvé par la délibération 2022-004 du 28 mars 2022 du Conseil d'administration,

Après élection de Mu Janie Coustre le mardele y comme Président de séance,

Sur proposition du la Président de séance,

DELIBERE

Article 1er: Le Conseil d'administration approuve le Compte administratif de l'exercice 2021 de la régie EIVP avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 6 715 687,25 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 6 486 446,94 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de +229 240,31 €, auquel s'ajoute le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs +135 755,37 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2021 s'élève à 364.995,68 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2021 858 617,29 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2021 642 834,43 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de +215 782,86 € auquel s'ajoute le report d'excédent d'investissement des exercices antérieurs de 1 376 321,80 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent de financement à fin d'exercice 2021 s'élève à 1 592 104,66 €.

Article 2: Il est donné quitus au Président du Conseil d'administration pour sa gestion, au vu du Compte administratif de l'exercice 2021 de la régie EIVP.

] | | flys